

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC  
DIVISION: 01 - MONTRÉAL  
C.S.: 500-11-042745-121  
SURIN.: 41-1628355

COUR SUPÉRIEURE  
CHAMBRE COMMERCIALE

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

**CONCEPTWEAR INC.**, corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 5670 rue Paré, en la ville de Mont-Royal, province de Québec H4P 2M2.

Compagnie débitrice

- ET -

**KPMG INC.**

Syndic

**AVIS AUX CRÉANCIERS D'UNE PROROGATION DE DÉLAI**  
(Article 50.4(9))

---

AVIS est par les présentes donné que CONCEPTWEAR INC. de Mont-Royal, dans la Province de Québec, a déposé une requête en prorogation de délai en vertu de l'article 50.4 paragraphe 9 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* le 22 juin 2012. Ladite requête a été accordée par Me Pierre Pellerin, registraire, et par le fait même prolonge le délai pour déposer la proposition concordataire pour une période additionnelle de 45 jours, soit jusqu'au 6 août 2012.

Daté à Montréal, ce 27<sup>e</sup> jour de juin 2012.

KPMG INC.  
Syndic  
Dev A. Coossa, CIRP, Syndic  
Administrateur désigné  
600, boul. de Maisonneuve Ouest  
Bureau 1500  
Montréal, QC H3A 0A3

(514) 840-2100

CANADA  
PROVINCE OF QUEBEC  
DISTRICT OF QUEBEC  
DIVISION: 01 - MONTREAL  
S.C.: 500-11-042745-121  
SUPER.: 41-1628355

SUPERIOR COURT  
COMMERCIAL DIVISION

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF :

**CONCEPTWEAR INC.**, body politic and corporate, duly incorporated according to Law, and having its head office and principal place of business at 5670 Pare Street, in the city of Mount-Royal, province of Quebec H4P 2M2.

Debtor Company

- AND -

**KPMG INC.**

Trustee

**NOTICE TO CREDITORS FOR AN EXTENTION**  
**(Section 50.4(9))**

---

NOTICE is hereby given that **CONCEPTWEAR INC.** from Mount-Royal, in the Province of Quebec filed a petition for an extension of delay in virtue of Section 50.4 paragraph 9 of the *Bankruptcy and Insolvency Act* on June 22<sup>nd</sup>, 2012. Said petition was granted by Me Pierre Pellerin, registrar, thereby having the effect of prolonging the delay in which to file the proposal by an additional 45 days, until August 6<sup>th</sup>, 2012.

Dated, at Montreal, this 27<sup>th</sup> day of June 2012.

KPMG INC.  
Trustee  
Dev A. Coossa, CIRP, Trustee  
Designated Administrator  
600 de Maisonneuve Blvd. West  
Suite 1500  
Montreal, QC H3A 0A3

(514) 840-2100

22 juin 2012  
16.10  
9h00

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
COUR NO : 500-11-042745-121  
DOSSIER NO : 41-1628355

COUR SUPÉRIEURE  
« Chambre Commerciale »

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE :

CONCEPTWEAR INC.

Débitrice-Requérante

22 juin 2012  
Vnde requête homologuée  
Vn le rapport de syndic  
concernant l'état de l'encaisse  
Vn les diligences de l'état 50.4(2) LFI  
KPMG INC.  
Jus usque ad diem



Syndic

PROROGÉ jusqu'au 6 août 2012  
Les délais visant la proposition  
REQUÊTE AUX FINS DE PROROGER LE DÉLAI  
DE PRÉSENTATION D'UNE PROPOSITION  
Article 50.4(9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité

À L'UN DES HONORABLES JUGES OU AU REGISTRAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE  
SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE, DANS ET POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL,  
LA REQUÉRANTE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

500-11-042745-121  
2012-06-23  
50:00

1. Le 24 mai 2012, la Requérante a déposé un avis d'intention de faire une proposition suivant le paragraphe 50.4(1) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (ci-après la « LFI »), le tout tel qu'il appert du dossier de la Cour;
2. Le syndic KPMG Inc. a accepté d'agir à titre de syndic dans le cadre de cette proposition;
3. La Requérante et le Syndic ont produit auprès du Séquestre Officiel, dans les dix (10) jours du dépôt de l'avis d'intention, un état sur l'évolution de l'encaisse de la débitrice et leurs rapports sur l'état de l'évolution de l'encaisse suivant l'article 50.4(2) de la Loi, copies dudit état sur l'évolution de l'encaisse et des rapports mis à jour étant produites en liasse comme pièce R-1;
4. Le délai initial de trente (30) jours pour déposer une proposition concordataire se termine le 23 juin 2012;
5. Au jour du dépôt de son avis d'intention, la Requérante opérait 15 magasins de vente au détail de vêtements, sous le nom Stylexchange au Québec et en Ontario, et embauchait plus de 200 employés;